



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2015-002

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2015

Sommaire

Préfecture du Gard

30-2015-09-16-002 - arrêté n°2015 / 09/ JD-1 donnant délégation de signature UTDRAC SEPTEMBRE 2015 (1 page)	Page 3
30-2015-09-24-003 - Délégation de signature du Président Fourcade au Directeur Général (1 page)	Page 5
30-2015-09-24-002 - Délégation de signature du Président Fourcade au Président Douais (1 page)	Page 7

Préfecture du Gard

30-2015-09-16-002

arrêté n°2015 / 09/ JD-1 donnant délégation de signature
UTDRAC SEPTEMBRE 2015

PRÉFET DU GARD

Unité territoriale DRAC Languedoc Roussillon
Service territorial de l'architecture et du
patrimoine du Gard

Affaire suivie par : Jacques Dreyfus
Tél. : 04 66 29 08 12
mél : jacques.dreyfus@culture.gouv.fr

A R R E T E n° 2015/09/JD-1

portant subdélégation de signature

- Le Chef de Service de l'Unité Territoriale du Gard, de la DRAC Languedoc Roussillon,
- Vu le code de l'urbanisme et plus particulièrement les articles L 313.2 et R 313.14 ainsi que l'article R 480.4 résultant de l'article 8 du décret n° 77.1314 du 29 novembre 1977 ;
 - Vu le code de l'urbanisme et plus particulièrement les articles L. 480.2, L. 480.5 et L. 480.9 ;
 - Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 341-1 et suivants ;
 - Vu le code du patrimoine et notamment l'article L 621-30 et suivants ;
 - Vu le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
 - Vu le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
 - Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 - Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
 - Vu le décret du 4 décembre 2013 nommant M. Didier MARTIN préfet du Gard ;
 - Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports du 9 octobre 1987 chargeant M. Jacques DREYFUS, architecte des bâtiments de France, des fonctions de chef du service départemental de l'architecture du Gard ;
 - Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-DM-54 donnant délégation de signature à M. Jacques DREYFUS, chef de l'Unité Territoriale du Gard, de la DRAC ;
 - Vu la circulaire du ministre de l'environnement et du cadre de vie du 5 juin 1978 ;

arrête :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques DREYFUS, la délégation prévue à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé est subdéléguée à M. Jean-Pierre PRIBETICH architecte urbaniste de l'État, architecte des bâtiments de France, adjoint du chef de l'Unité Territoriale du Gard, de la DRAC ;

Article 2 : La signature du délégataire ou du subdélégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « pour le préfet et par délégation ».

Article 3 : Le chef de l'Unité Territoriale du Gard, de la DRAC, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Fait à Nîmes, le 16/09/2015

Pour le Préfet et par délégation
Le chef du service territorial
de l'architecture et du patrimoine,



Jacques DREYFUS

Préfecture du Gard

30-2015-09-24-003

Délégation de signature du Président Fourcade au
Directeur Général

DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné **Bernard FOURCADE**, Président de la CCI de Région Languedoc-Roussillon, donne délégation à **M. Vincent MARTIN, Directeur Général de la CCI Nîmes, Bagnols, Uzès, Le Vigan**, pour me représenter lors des entretiens individuels organisés dans le cadre des procédures de licenciement pour suppression de poste prévues à l'article 35-1 du Statut du personnel des Chambres de Commerce et d'Industrie et par le Chapitre IV du Plan Emploi Consulaire adopté en CPN les 25 novembre et 9 décembre 2014.


Cette délégation prend effet à compter du 24 septembre 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

En ma qualité de délégué, je conserve la faculté de mener en ma propre personne ces entretiens.

La présente délégation sera portée à la connaissance de l'ensemble du personnel de la CCI de Région Languedoc-roussillon, via les espaces personnels SIRH ainsi que par courriel . Une information sera effectuée auprès des membres de la Commission Paritaire Régionale.

Etabli en deux exemplaires à Montpellier,
le 24 septembre 2015

Vincent MARTIN
Directeur Général de la CCI Nîmes,
Bagnols, Uzès, Le Vigan
Signature précédée ou suivie de
« Bon pour acceptation de la délégation »

Bon pour acceptation
de la délégation


Bernard FOURCADE
Président
CCIR Languedoc-Roussillon



Préfecture du Gard

30-2015-09-24-002

Délégation de signature du Président Fourcade au
Président Douais

DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné **Bernard FOURCADE**, Président de la CCI de Région Languedoc-Roussillon, donne délégation à **M. Henry DOUAIS, 3ème Vice-Président de la CCI Languedoc-Roussillon, Président de la CCI Nîmes, Bagnols, Uzès, Le Vigan**, pour me représenter lors des entretiens individuels organisés dans le cadre des procédures de licenciement pour suppression de poste prévues à l'article 35-1 du Statut du personnel des Chambres de Commerce et d'Industrie et par le Chapitre IV du Plan Emploi Consulaire adopté en CPN les 25 novembre et 9 décembre 2014.

Cette délégation prend effet à compter du 24 septembre 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

En ma qualité de déléguant, je conserve la faculté de mener en ma propre personne ces entretiens.

La présente délégation sera portée à la connaissance de l'ensemble du personnel de la CCI de Région Languedoc-roussillon, via les espaces personnels SIRH ainsi que par courriel . Une information sera effectuée auprès des membres de la Commission Paritaire Régionale.

Etabli en deux exemplaires à Montpellier,
le 24 septembre 2015

Henry DOUAIS
3ème Vice-Président de la CCI
Languedoc-Roussillon
Président de la CCI Nîmes, Bagnols,
Uzès, Le Vigan

Signature précédée ou suivie de
« Bon pour acceptation de la délégation »

Bon pour acceptation
de la délégation -

Bernard FOURCADE
Président
CCIR Languedoc-Roussillon

